Donnée le :

ville de massy

DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE EXTERNE 2023 / 2024

De Massy vers .....

ENFANT CONCERNÉ
Nom : Prénom : Date de naissance : Adresse :
Ecole fréquentée actuellement (s'il y a lieu) :
Ecole dont relève l'enfant selon la carte scolaire :
Ecole pour laquelle la demande est établie et date d'entrée souhaitée :
Niveau de classe dans lequel l'enfant devrait être affecté :

PERSONNE RESPONSABLE DE L'ENFANT	
Responsable légal 1	
Nom et prénom :	
Adresse :	
Profession :	domicile :
Lieu d'exercice :	portable :
Responsable légal 2	
Nom et prénom :	
Adresse (si différente) :	
Profession :	domicile :
Lieu d'exercice :	portable :

FRÈRES ET SŒURS		
Nom et Prénom	Né(e) le	Établissement scolaire fréquenté
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

MOTIFS PRÉCIS DE LA DEMANDE
(Vous devez rédiger un courrier motivant votre demande et joindre des pièces justificatives)

……

……

……

……

……

Date : Signature des responsables (ou tuteurs)

AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL

☐ avis favorable ☐ avis défavorable

Montant des frais de scolarité demandé : ……

Observations : ……

Date : Cachet et signature

DÉCISION DU MAIRE DE MASSY

☐ est favorable pour accorder la dérogation demandée.

Massy s'engage à verser à la commune d'accueil une participation annuelle aux dépenses de fonctionnement de :

……

☐ n'est pas favorable pour accorder la dérogation demandée.

Observations : ……

Date :

Par délégation, La Maire-Adjointe
Déléguée à l'Éducation
et à l'Égalité Femmes/Hommes

Beatriz BELOQUI

- **La dérogation est valable pour le cycle maternel ou le cycle élémentaire. Le passage de la maternelle à l'élémentaire doit faire l'objet d'un renouvellement de dérogation.**
- **Si votre demande est acceptée, vous vous engagez à ce que votre enfant termine son cycle sur l'école pour laquelle la demande a été établie.**
- **Pour des demandes de dérogation pour motif personnel, si votre enfant est amené à fréquenter les services de restauration ou d'accueil après la classe, la facturation appliquée sera celle d'un tarif « hors commune », au plus cher (sauf accord express valable entre la commune d'accueil et la commune de résidence).**
- **Votre demande doit être envoyée à l'adresse mail suivante : cp@mairie-massy.fr. Vous pouvez également la déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.**